



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-ValaisParaît au minimum
2x par annéeImpression
1850 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

CONVOCAATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 14 juin 2016 à 20h00
à la salle Tauredunum aux Evouettes

Ordre du jour:

1. Lecture du protocole
2. Lecture des comptes 2015
3. Rapport de l'organe de révision
4. Adoption des comptes 2015 et du rapport de l'organe de révision
5. Budget 2016 / Investissements complémentaires
6. Présentation et approbation du règlement communal sur la distribution de l'eau pour le village des Evouettes
7. Divers

Selon les dispositions légales, les comptes de l'exercice 2015 sont soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Ils sont déposés au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de les consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Les comptes de l'exercice 2015 peuvent également être téléchargés sur le site internet www.port-valais.ch. Le règlement communal sur l'alimentation en eau des Evouettes peut également être obtenu au bureau communal ou consulté sur notre site internet.

Administration communale de Port-Valais

**Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire,
nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.**

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURES

	COMpte 2015		BUDGET 2015		COMpte 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	3'046'980.90		3'268'335.00		3'116'405.35	
Biens, services et marchandises	4'540'491.60		3'395'220.00		4'238'571.13	
Intérêts passifs	315'296.00		312'000.00		329'754.50	
Amortissements	2'711'947.73		2'984'000.00		1'996'633.95	
Parts à des contributions sans affectation	--		--		--	
Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'445'399.60		2'304'675.00		2'251'257.82	
Subventions accordées	2'849'467.64		2'539'395.00		2'863'931.61	
Subventions redistribuées	--		--		--	
Attributions aux financements spéciaux	158'546.45		296'900.00		464'129.55	
Imputations internes	797'935.47		145'000.00		200'876.13	
Impôts		10'230'021.05		9'650'000.00		10'148'098.37
Patentes et concessions		186'199.25		193'500.00		188'720.75
Revenus des biens		275'093.16		378'500.00		567'112.02
Contributions		4'125'772.06		3'589'610.00		4'138'428.43
Parts à des recettes et contributions sans affectation		11'467.20		11'000.00		3'081.15
Restitution de collectivités publiques		544'376.90		110'000.00		34'959.65
Subventions		414'826.55		255'260.00		487'175.95
Prélèvement sur les financements spéciaux		400'375.00		1'577'265.00		26'823.34
Imputations internes		797'935.47		145'000.00		200'876.13
Total des charges et des revenus	16'866'065.39	16'986'066.64	15'245'525.00	15'910'135.00	15'461'560.04	15'795'275.79
Excédent de recette du compte de fonctionnement	120'001.25		664'610.00		333'715.75	
	16'986'066.64	16'986'066.64	15'910'135.00	15'910'135.00	15'795'275.79	15'795'275.79

Comptes 2015

Résultats et marge d'autofinancement / () = comparaison avec le budget 2015

Les charges totales se montent à Fr. 16'866'065.39 (Fr. 15'245'525.00) et les recettes à Fr. 16'986'066.64 (Fr. 15'910'135.00). Le compte de fonctionnement boucle sur un excédent de recettes de Fr. 120'001.25, alors que le budget prévoyait Fr. 664'610.00 de bénéfice.

Durant chaque exercice comptable, nous sommes contraints d'entreprendre des travaux imprévus, afin de maintenir le fonctionnement de nos infrastructures. Les décisions sont toujours prises dans le but d'améliorer le confort des citoyens et si des opportunités se présentent, il est alors important de les saisir.

L'année 2015 a été marquée par des intempéries durant le mois de mai.

L'augmentation des coûts des biens et services vient principalement des postes suivants :

Intempéries du mois de mai 2015 (+ Fr. 711'056.90):

Les travaux d'urgence et de remise en état se sont élevés à un montant brut de Fr. 711'056.90. Des subventions de la Confédération et de l'Etat du Valais ont diminué ce montant de Fr. 384'289.95.

Réseau d'eau des Evouettes (+ Fr. 100'216.00):

Les intempéries survenues en mai 2015 ont passablement mis à mal les infrastructures d'adduction d'eau potable du village des Evouettes.

De ce fait, de lourds moyens techniques ont dû être engagés pour remédier à cette situation, dont notamment :

- Réfection complète du captage N° 3 de la source Saveure
- Mise en place d'une station mobile d'ultrafiltration
- Campagne de bouchage de fuites
- Distribution de bouteilles d'eau suite à la pollution des sources
- Analyses multiples de la qualité de l'eau par le laboratoire cantonal.

	2015	2014
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Recettes ordinaires du compte de fonctionnement	16'986'066.64	15'795'275.79
Charges de fonctionnement avant amortissements	-14'234'171.46	-13'264'926.09
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	2'751'895.18	2'530'349.70
Prélèvement sur fonds de réserves «Epuration»	.-.	.-.
Attribution aux fonds de réserves «Epuration»	.-.	.-.
Attribution aux fonds de réserves «Eau»	.-.	.-.
Attribution aux fonds de réserves «Place de jeux»	.-.	-50'000.00
Attribution aux fonds de réserves «Circulation et parcage»	.-.	-150'000.00
Attribution aux fonds de réserves «Manifestation 1er août»	.-.	.-.
Attribution aux fonds de réserves «Eau»	.-.	.-.
MARGE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	2'751'895.18	2'330'349.70
Amortissements ordinaires	-2'256'893.93	-1'976'030.40
<u>Amortissements complémentaires</u>		
Route de Bellosy	-375'000.00	
Eau des Evouettes		-20'613.55
RESULTAT	120'001.25	333'705.75
FINANCEMENT	2015	2014
Marge d'autofinancement	2'751'895.18	2'330'349.70
Investissements nets	-4'922'768.51	-2'022'813.07
INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	2'170'873.33	
EXCEDENT DE FINANCEMENT		307'536.63

Ramassage des ordures (+ Fr. 94'885.82): Depuis que la Municipalité a décidé d'outsourcer la gestion de la déchetterie à une entreprise, les coûts sont directement imputés sur les biens et services.

Honoraires de tiers / PZ / Géomètre officiel (+ Fr. 181'454.96): Les compétences de professionnels, pour la révision du Plan de Zones (PZ), ainsi que diverses études s'avèrent nécessaires pour des mises à l'enquête de projets conséquents. Cela engendre évidemment des coûts supplémentaires mais, en fin de compte, assure à la collectivité des conseils avisés de professionnels.

Carburant (+ Fr. 114'207.00): La météo de 2015 a favorisé les plaisanciers à utiliser la station d'essence. Ce montant est à mettre en relation avec une augmentation de recettes de vente de carburant (+ Fr. 72'120.87).

Prévoyance sociale (+ Fr. 162'261.00): Notre Commune, comme toutes les communes valaisannes, subit de plein fouet l'augmentation du coût de la prévoyance sociale. Pour notre Commune, cela représente un montant de plus de Fr. 162'000.00 que le budget initial (institutions handicapés, semestre de motivation, prestations complémentaires AVS/AI, financement des EMS,...) Ce dépassement de budget provient d'une part de l'effet rétroactif de la nouvelle loi sur le chômage (jours de chômage diminués,...), ainsi que de ETS1 (Etude des tâches et des structures de l'Etat), mesures d'économies proposées par l'Etat et qui reporte certains financements de tâches sur les communes (ex. addiction VS,...)

Comptes 2015 - Investissements

	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE		
Achat terrain	137'111.15	--
Achat Gare	958'112.75	--
Panneau luminescent Bouveret	14'661.65	--
Transfert au patrimoine financier		56'330.00
	1'109'885.55	56'330.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Dallage secteur école	7'971.10	--
Réseau informatique bâtiments communaux	80'092.15	--
	88'063.25	0.00
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Scène salle Evouettes	18'000.00	--
Fitness plein air	88'214.00	--
Subventions cantonales fitness plein air	--	10'000.00
Sponsors privés fitness plein air	--	12'000.00
Décorations florales et pressoir Evouettes	31'353.50	--
Parc public La cabane du Pêcheur	183'990.60	--
Escaliers Panorama yc éclairage et trottoir	133'658.60	--
	455'216.70	22'000.00
PREVOYANCE SOCIALE		
Institutions sociales cantonales (Canton)	19'309.41	--
	19'309.41	0.00
TRAFIC		
Route d'accès ZI - Belles Truches	659'745.71	--
Déplacement route Bellossy et parc	1'042'130.91	--
Parc route des Iles concept et mise à l'enquête	27'566.55	--
Constructions de routes (Canton)	26'359.70	--
Passage à niveau débarcadère Bouveret	23'868.00	--
BH Belles Truches et Bellossy	66'153.13	--
Route du Stand (cf PGEE)	21'695.55	--
Eclairage public	64'842.05	--
Véhicule TP	17'263.00	--
	1'949'624.60	0.00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
Bouclage réseau eau La Planche	224'805.00	--
Achat et pose de compteurs eau	167'505.60	--
Collecteur Remonfin	8'208.25	--
Supervision STEP	50'854.75	--
Petit Rhône	50'861.50	--
Projet Rhône 3	75'929.00	--
Déchetterie	22'500.00	--
Pose de moloks	124'763.80	--
Enrochement Rive-Bleue	30'132.00	--
Etude carte des dangers Tové	49'421.05	--
Consortage du Canal - Solde subvention 2014	--	4'162.40
PGEE route du Stand	103'889.30	--
DI Tunnel des Evouettes	21'400.00	--
	930'270.25	4'162.40
SECURITE PUBLIQUE		
Mensuration officielle et information géographique (Canton)	40'000.00	--
	40'000.00	0.00
ECONOMIE PUBLIQUE		
Renforcement digue Quai Bussien	67'994.25	
Faucardeuse	58'900.00	
Place Quai Bussien	39'467.65	
Chaînes d'amarrage	23'498.00	
Etude agrandissement port	61'693.85	
Electricité dans la zone portuaire	134'999.50	
Port - Aménagement d'un éco point	26'337.90	
	412'891.15	0.00
SOUS-TOTAL	5'005'260.91	82'492.40
Investissements nets		4'922'768.51
TOTAL	5'005'260.91	5'005'260.91

Aperçu des indicateurs financiers 2015

1. Degré d'autofinancement (I1)		2014	2015	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)		115.2%	55.9%	73.2%
Valeurs indicatives	I1 ≥ 100%			5 - très bien
	80% ≤ I1 < 100%			4 - bien
	60% ≤ I1 < 80%			3 - satisfaisant (à court terme)
	0% ≤ I1 < 60%			2 - insuffisant
	I1 < 0%			1 - très mauvais

NB: Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)		2014	2015	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)		15.0%	17.4%	16.2%
Valeurs indicatives	I2 ≥ 20%			5 - très bien
	15% ≤ I2 < 20%			4 - bien
	8% ≤ I2 < 15%			3 - satisfaisant
	0% ≤ I2 < 8%			2 - insuffisant
	I2 < 0%			1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)		2014	2015	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)		10.0%	10.0%	10.0%
Valeurs indicatives	I3 ≥ 10%			5 - amort. suffisants
	8% ≤ I3 < 10%			4 - amort. moyens (à court terme)
	5% ≤ I3 < 8%			3 - amort. faibles
	2% ≤ I3 < 5%			2 - amort. insuffisants
	I3 < 2%			1 - amort. nettement insuffisants

3.2 Taux global des amortissements		2014	2015	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)		11.8%	12.2%	12.0%

4. Endettement net par habitant (I4)		2014	2015	Moyenne
(Dettes brutes moins PF réalisable par habitant)		-196	443	132
Valeurs indicatives	I4 < 3'000			5 - endettement faible
	3'000 ≤ I4 < 5'000			4 - endettement mesuré
	5'000 ≤ I4 < 7'000			3 - endettement important
	7'000 ≤ I4 < 9'000			2 - endettement très important
	I4 ≥ 9'000			1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)		2014	2015	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)		138.7%	134.1%	136.4%
Valeurs indicatives	I5 < 150%			5 - très bien
	150% ≤ I5 < 200%			4 - bien
	200% ≤ I5 < 250%			3 - satisfaisant
	250% ≤ I5 < 300%			2 - insuffisant
	I5 ≥ 300%			1 - mauvais

Comptes autofinancés

Les secteurs de l'eau potable, des eaux usées, ainsi que le traitement des ordures sont des comptes qui doivent être financés par les taxes y relatives. Or, les taxes communales ne peuvent couvrir l'entier des coûts.

C'est pourquoi, le déficit total a été payé par le ménage communal et s'élève à :

Eau potable	Fr. 184'942.28
Eaux usées	Fr. 307'024.60
Traitement des déchets	Fr. 94'589.17
TOTAL DEFICIT PRIS EN CHARGE	Fr. 586'556.05

Recettes fiscales

Le montant total des recettes se monte à Fr. 10'230'021.05 (Fr. 9'650'000.00). Le montant des impôts des personnes physiques reste stable pour l'année 2015, le nombre d'habitants étant resté sensiblement identique.

Les plus gros investissements prévus en 2015 ont été réalisés pour un montant net total de Fr. 4'922'768.51 (Fr. 3'907'00.00). La différence s'explique par l'achat de la Gare, accepté lors de l'Assemblée Primaire du 6 octobre 2015.

Un montant de Fr. 375'000.00 du fonds de réserve «Circulation et parcage» a été utilisé pour financer une partie des investissements du parc Bellossy.

Conclusion :

L'exercice 2015 peut être considéré comme bon et la situation financière de la Commune comme saine.

Les indicateurs de l'Etat sont au vert, à l'exception du degré d'autofinancement et de la capacité d'autofinancement.

Tout investissement réalisé doit subir un amortissement de 10% obligatoire, ce qui pénalise fortement le compte de fonctionnement (+ Fr. 2'336'947.73).

Malgré ces bons résultats, la Municipalité garde «la tête froide» et reste prudente, tant dans la gestion des dépenses de fonctionnement que dans la planification des investissements.

Investissements complémentaires 2016

Comme indiqué ci-dessus, nous devons rester vigilants, mais nous devons tout de même effectuer les travaux nécessaires au bon exercice de la tâche communale.

Lors de la dernière Assemblée Primaire, des investissements nets ont été proposés pour un montant total de Fr. 3'573'600.00.

L'Assemblée a été informée que d'autres investissements seraient prévus pour 2016 et présentés, selon l'avancement des projets, en juin 2016.

Quelques mois de travail ont passé, les dossiers ont avancé et la Municipalité vous propose les investissements complémentaires suivants :

Marge d'autofinancement selon budget 2016	Fr. 3'656'735.00
Passerelle, Rte Cantonale	Fr. 200'000.00
Etude PGEE, plaine du Bouveret	Fr. 50'000.00
Bellossy – WC public	Fr. 350'000.00
Environnement	Fr. 50'000.00
Enseignement et formation	Fr. 42'000.00
Investissements complémentaires 2016	Fr. 692'000.00
Total des investissements 2016	Fr. 4'265'600.00

EXPLICATION DES INVESTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES

Bellossy – WC public et aménagements verts

Après 18 mois de travaux pour la construction du pont sur le Tové, de la nouvelle route menant à la zone industrielle, du giratoire et du parking de 400 places de stationnement, la zone Bellossy connaîtra à la fin juin, son visage définitif, à temps pour la belle saison.

Afin de terminer correctement la zone et d'offrir à la population et aux hôtes de passage les commodités d'usage, la Municipalité souhaite y construire un petit bâtiment comportant: des WC publics, un abri pour les visiteurs attendant la navette en été et un local pour les besoins des services communaux. Des aménagements paysagers pour le rond-point et les abords du parking, incluant une zone de détente munie de tables et de bancs pour les usagers des installations sportives et les touristes utilisant le parking, seront également réalisés.

Le but est de commencer ces travaux dès la rentrée d'août, afin de terminer le tout avant la fin de l'année.

Enseignement et Formation

Le cycle d'investissement dans des outils informatiques modernes assurant un enseignement adapté aux recommandations du PER (Plan d'Études Romand) a débuté en 2013 et les 2 premiers tableaux blancs interactifs (TBI) achetés il y a 3 ans donnent entière satisfaction. Par l'achat de 5 TBI supplémentaires, toutes les classes du cycle 2 (5H à 8H) seront équipées, d'autant que certains tableaux noirs arrivent en fin de vie.

Ces investissements complémentaires seront financés par la trésorerie et par les fonds de réserve respectifs.

Le compte détaillé reste à votre disposition auprès du Greffe communal.

Le compte 2015 a été adopté par le Conseil communal en séance du 10 mai 2016, ainsi que par la Commission des Finances le 19 mai 2016.

Le Conseil communal vous propose d'approuver ces comptes.



Passerelle

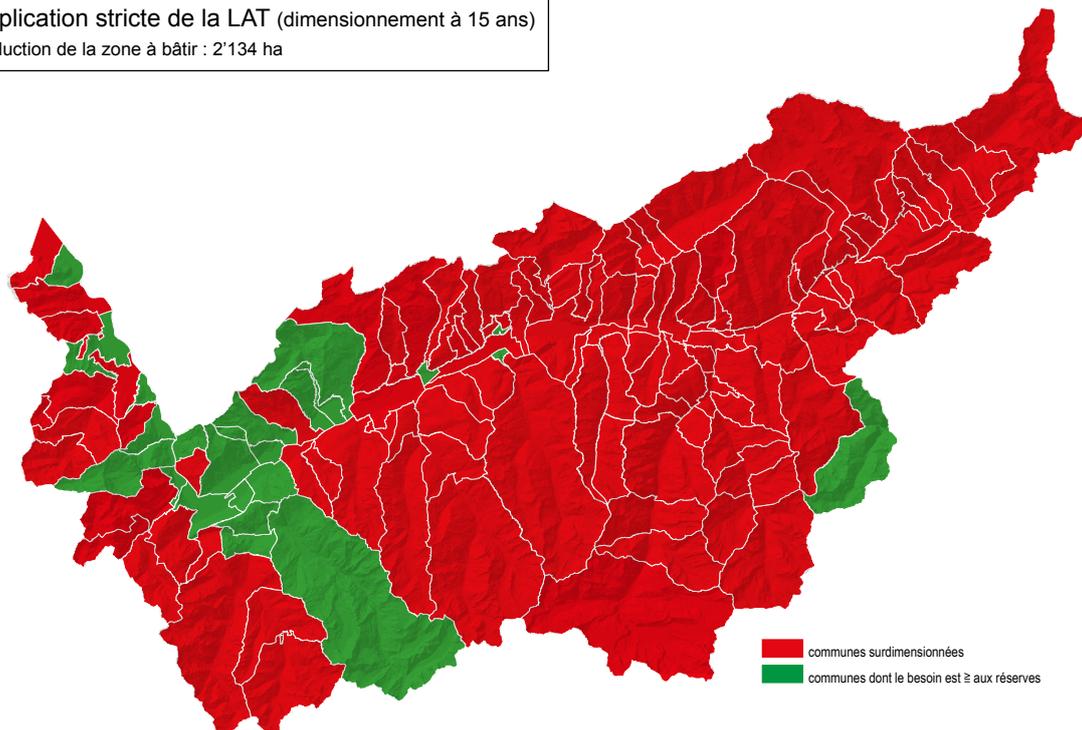
Pour faire suite au démontage des escaliers reliant la route du Bugnon à la route Cantonale (transfert de services pour les eaux, égouts,...), le concept de cheminement piétonnier entre le haut et le bas du village du Bouveret a été repensé.

Afin de sécuriser le passage de la route cantonale où plus de 15'000 véhicules/jour y transitent et offrir ainsi un accès propice à la mobilité douce (vélo, poussette,...), un projet de passerelle a donc été développé.

Ce projet, devisé à Fr. 700'000.-, sera réalisé sur 2 exercices comptables, l'objectif étant que celui-ci soit opérationnel pour la rentrée scolaire de 2017. Ce dossier a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique.

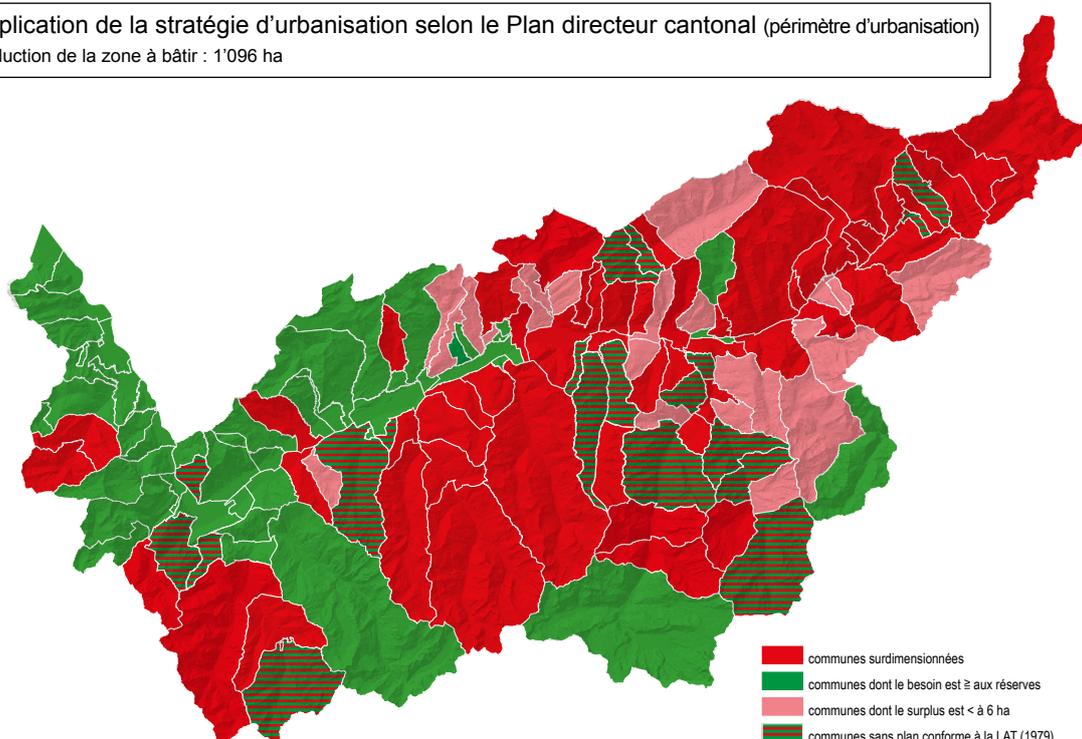
Aménagement du Territoire

Application stricte de la LAT (dimensionnement à 15 ans)
Réduction de la zone à bâtir : 2'134 ha



La Commune de Port-Valais est l'une des seules communes valaisannes à respecter strictement les exigences de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT).

Application de la stratégie d'urbanisation selon le Plan directeur cantonal (périmètre d'urbanisation)
Réduction de la zone à bâtir : 1'096 ha



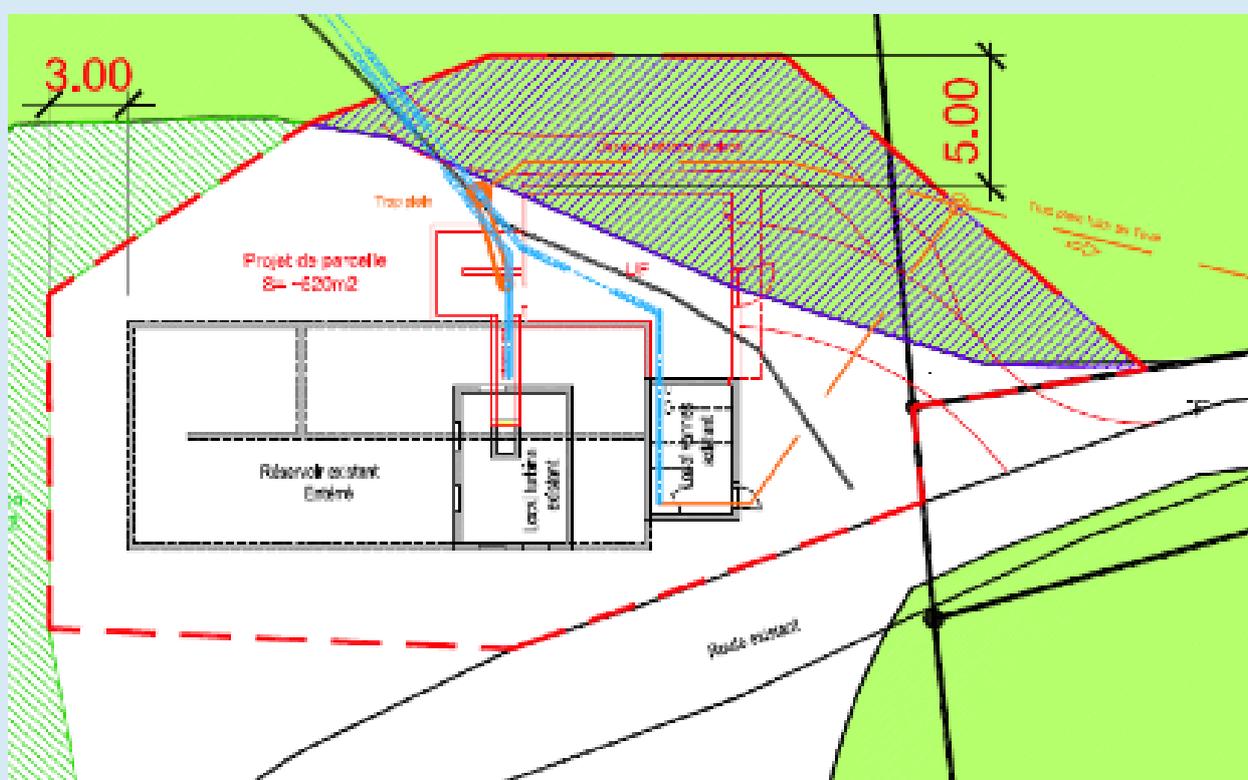
On peut remarquer que le nouveau Plan de Zones déposé récemment par le Conseil communal respecte les normes d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT).

En conclusion, on peut se réjouir de constater que le nouveau Plan de Zones tel qu'il a été soumis à l'enquête publique l'automne dernier respecte les normes d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) même les plus exigeantes. Il sera présenté à l'approbation des citoyens à une date encore à définir mais au plus tard au début de l'automne prochain.

Commission des Travaux publics & Services industriels

Conformément à la planification d'investissements établie pour l'année 2016, le Service des Travaux publics et Services industriels a mené à terme le projet de remplacement de l'éclairage du Port du Bouveret. Indépendamment de la nouvelle esthétique apportée par l'intégration de ce type de luminaire sur les rives du lac, l'aspect énergétique a également été soigné étant donné que nous avons passé de sources lumineuses à vapeur de mercure (100 watts) à une technologie à LED (20 watts).

Concernant les autres chantiers, une attention toute particulière est portée sur celui de l'ultrafiltration du réseau d'eau potable des Evouettes. A ce jour, la Commune de Port-Valais est en attente de l'autorisation de construire devant être émise par le Canton du Valais.



Les travaux projetés consisteront à bâtir un nouveau local, adossé au réservoir existant, qui aura la charge de réceptionner les équipements de l'unité d'ultrafiltration. La chambre des vannes sera également entièrement revue, l'intérieur du réservoir refait et la conduite de départ remplacée.

Une deuxième étape devra être planifiée en 2017 pour terminer le chantier, c'est-à-dire renouveler la conduite principale jusqu'à la hauteur du carrefour «le Coin», poser des canalisations d'eaux usées et remplacer le câble d'alimentation électrique.

La mise en service de l'unité d'ultrafiltration est prévue pour le mois de novembre de cette année.

Réseau d'eau potable

Conformément à la législation en vigueur, la Commune de Port-Valais doit publier une fois par année le tableau d'analyse de l'eau effectuée par l'Etat du Valais pour les villages du Bouveret et des Evouettes. Selon les valeurs mesurées, il est démontré ci-dessous que la qualité de l'eau distribuée répond aux normes en vigueur.

	Bouveret	Evouettes
Provenance de l'eau	Source	Source
Traitement de l'eau	Aucun	Ultrafiltration Stérisol 4%
Dureté de l'eau (degré français)	Moyennement dure - 15.6	Moyennement dure - 16.7
Teneur en nitrates (mg/l)	2.9	1.2
Bilan qualitatif : D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.	Oui	Oui

Type	Unité	Résultat	Résultat	Norme
Conductivité		285	293	
pH	pH	8	8	
Dureté totale	°F	15.6	16.7	
Dureté carbo.	°F	12.2	13.5	
Calcium	mg/l	44.5	49.2	M: max. 200
Amonium	mg/l	<0.05	<0.05	T: max. 0.10
Chlorures	mg/l	0.3	0.2	M: max. 20.0
Sulfates	mg/l	28.7	29.9	
Nitrites	mg/l	<0.01	<0.01	T: max. 0.10
Nitrates	mg/l	2.9	1.2	T: max. 40.0
Oxydabilité	mg/l	0.6	1.8	
Magnésium	mg/l	11.7	11.3	M: max. 125.0
Sodium	mg/l	0.7	0.4	M: max. 20.0
Potassium	mg/l	0.4	0.6	M: max. 5.0
T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive				

Nouveau règlement de l'eau potable

Un des éléments majeurs du projet de remise à niveau du réseau d'eau potable des Evouettes est bien entendu la refonte complète du règlement ainsi que du système de tarification. La législation fédérale en vigueur oblige le service des eaux à s'autofinancer, signifiant ainsi que l'entretien, le renouvellement et l'extension du système d'adduction (captage, réservoir, conduites,...) soient financés uniquement par le prélèvement de taxes sur les utilisateurs (abonnés). Aujourd'hui, les montants perçus avec la tarification actuelle ne couvrent pas les frais relatifs à la gestion du réseau d'eau potable des Evouettes, c'est pourquoi ce projet de révision du règlement a été lancé. Les articles de celui-ci se basent principalement sur les directives de la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et de l'Eau), organisme de référence pour ce domaine. Ils définissent les règles de gestion et de développement de l'ensemble du système d'adduction d'eau potable.

Concernant le système de tarification, une structure de financement a été établie selon le schéma ci-dessous:

- Taxe unique de raccordement

- Cette taxe permet de couvrir l'investissement pour l'extension du réseau (raccordement de villas, immeubles, interconnexions,...).
- L'extension du réseau est à ce jour estimée à CHF 2'800'000.00.
- Cette taxe n'est perçue qu'une fois, lors de la construction du bien immobilier, ou en cas de rénovation si les besoins en eau sont augmentés.

- Taxe annuelle d'utilisation

- La taxe annuelle d'utilisation permet quant à elle de couvrir l'investissement pour le renouvellement du réseau existant, c'est-à-dire de maintenir la valeur du réseau.
- La valeur de renouvellement du réseau est estimée à CHF 9'670'000.00
- La taxe est calculée par unité locative. Une villa représente une unité, un immeuble de 6 appartements, 6 unités locatives.
- La taxe est fixée à CHF 245.00.

- Taxe de consommation

- La taxe de consommation permet de couvrir les frais annuels d'exploitation et d'entretien.
- Les coûts annuels d'entretien sont estimés à CHF 70'000.00.
- Cette taxe est prélevée en fonction de la consommation (m³) de l'abonné, relevée sur le compteur.
- La taxe est fixée à CHF 0.90/m³.

- Location du compteur

- La taxe de location du compteur permet de couvrir le renouvellement de ceux-ci, dont la durée d'utilisation est fixée à environ 10 ans.

Comparatif entre les systèmes de tarification

Le tableau ci-dessous compare les systèmes de tarification actuels et futurs, pour des modèles types, soit :

- Pour une famille de 2 adultes et 3 enfants habitant dans une villa.

- Pour un couple habitant dans une villa familiale, ayant accueilli par le passé 3 enfants.
- Un immeuble de 6 appartements.

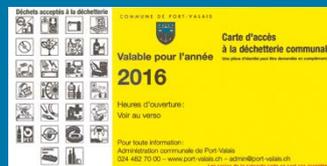
Nous constatons que l'augmentation engendrée par le nouveau système de tarification est parfaitement supportable pour les différents ménages du village des Evouettes. A titre d'exemple, celle-ci représente un surcoût d'environ CHF 16.00 /mois pour une famille avec 3 enfants.

Le règlement a été développé par la Commission des Travaux publics & Services Industriels avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs spécialistes du domaine. Il a été accepté par le Conseil Communal en date du 15 mars 2016.

L'Assemblée Primaire sera donc appelée à voter ce nouveau règlement du réseau d'eau potable des Evouettes, ainsi que son système de financement.

Ménage	Unité raccordement [UL]	Consommation annuelle [m3]	Système actuel de taxation [CHF TTC]	Nouveau système de taxation [CHF TTC]
Famille 2 adultes - 3 enfants	18	230	305	499
Couple 2 adultes	16	100	270	379
Immeuble 6 appartements	75	872	1'270	2'475

Commission de L'environnement: gestion des déchets



N'oubliez pas de respecter le tri sélectif en vous référant aux pictogrammes indiqués sur les cartes d'accès.

Durant l'année 2015, l'entreprise mandatée par la Commune a déplacé un total de 1000 tonnes de déchets de voirie pour un coût total d'environ de Fr. 155'000.- correspondant à 100 transports. Une augmentation de 3 à 4% de déchets a été comptabilisée pour l'année 2015. Les facteurs prédominants sont notamment la météo et le tourisme.

Le collectage de déchets

Les collecteurs centralisés

Il faut savoir que pour l'année 2016, la mise en place d'une infrastructure de collectage (Moloks) suffisante permettant le traitement équitable de chacun est aboutie. Le règlement qui traite de la gestion des déchets est toujours en vigueur. Le respect des directives qu'il contient doit dès lors être appliqué en attendant le nouveau règlement intercommunal lié à la taxe au sac. Les contrevenants s'exposent à des amendes d'ordre allant de Fr. 150.- à Fr. 5'000.- (art.46 al.1 du règlement communal sur le ramassage et traitement des déchets). Le nombre de ces incivilités n'est pas forcément si important. Par contre, en terme d'image, nous ne pouvons admettre que les personnes respectant les règles d'utilisation justifient le laxisme de certains qui s'installe de plus en plus.

Selon le règlement communal sur le ramassage et traitement des déchets,

«le détenteur de déchets doit les limiter, les trier, dans un but de valorisation et les éliminer selon les prescriptions édictées» art.14 al.1, «tout dépôt de déchets en dehors des endroits, jours, heure, et récipients désignés est interdit» art. 22 al.2 et «les personnes ne résidant pas sur le territoire communal ne sont pas autorisées à en faire usage.» art.14 al.3

Depuis plus que 4 ans, la Commune a investi plusieurs centaines de milliers de francs pour assainir ce service public. Les moyens mis à disposition ne se justifient pas si nous laissons les mauvaises habitudes s'installer. Trois Eco-Point (ordures ménagères, papier, papier carton, verre et pet) sont à disposition de la population aux Evouettes et au Bouveret. Nous avons pu constater que certains de ces lieux de collectage sont utilisés comme une déchetterie. Nous devons, conformément aux objectifs que nous nous sommes fixés, revoir le dispositif à établir pour le public. Nous allons renforcer le collectage des ordures ménagères et supprimer dans un bref délai le collectage du papier-carton. Comparativement aux autres communes du secteur, notre déchetterie est ouverte plus souvent. Nous y avons installé des compactrices qui nous permettent de diminuer les transports. Dorénavant, les citoyens sont appelés à se rendre à la déchetterie dans le but d'améliorer la filière de valorisation. Par souci de transparence, nous ne voulons pas collecter ces matériaux pour qu'ils soient finalement brûlés dans les fours d'incinération à des coûts nettement supérieurs à ceux du recyclage du carton. Ainsi, parallèlement aux mauvaises habitudes de certains, la raison principale de cette modification est liée aux coûts de traitement de ces apports décentralisés.

La voie publique

Concernant le collectage des petits déchets sur la voie publique (quais, bords de routes et parcs de jeux), nous avons pu constater que les tonneaux mis à disposition contenaient souvent des sacs d'ordures ménagères de 35 l. Nous avons donc remplacé ces tonneaux par des poubelles requins. Ces dernières améliorent considérablement l'esthétique du lieu d'implantation et le collectage des déchets en évitant le littering. Aux endroits concernés, nous avons installé également des containers semi-enterrés, afin de correspondre au mieux au design des travaux entrepris sur les quais du Bouveret.

Pour l'avenir, nous travaillons sur l'option d'un achat par le transporteur d'un nouveau camion avec un système de pesée embarqué qui indiquerait au chauffeur le niveau de remplissage des Moloks. Ce dispositif permettrait leur vidange sur un rayon plus large à fréquence adaptée et à un coût de collectage et de transport diminué. Néanmoins, cet achat représente un coût important pour l'entreprise qui reste à évaluer.

Il faut savoir qu'actuellement Antenne Régions Valais Romand a contacté les communes du Valais. 88,06% ont transmis leur position concernant les taxes sur les déchets urbains. 82,76% de ces communes sont favorables à l'instauration de cette taxe.

Taxe au sac

L'entrée en vigueur de la taxe au sac se fera le 1^{er} janvier 2018. Ainsi, tout le mobilier urbain installé a été adapté à cette future pratique. Nous sommes encore à l'étude pour évaluer la pertinence d'installer une ouverture informatique sur les containers. Les premières conclusions sont plutôt défavorables à ce projet, car l'investissement est trop onéreux par rapport aux bénéfices supposés qu'il pourrait procurer à l'échelle communale.

Par expérience, nous savons que les citoyens auront le réflexe de mieux trier leurs déchets. Au début, le volume de collectage de déchets diminue de 20% et par la suite a tendance à se rééquilibrer vers le haut. Une des conséquences directes de ce passage à la taxe au sac sera probablement une augmentation des apports à la déchetterie, ce qui aurait pour effet d'augmenter le coût de gestion par un report des charges sur la Commune. Le principe du pollueur-payeur ne serait donc plus respecté. Cette augmentation devra être anticipée au niveau des budgets. En prévision, nous souhaitons, dans la mesure du possible, couvrir cette année déjà les frais de ce service public.

En conclusion, la restructuration de tout ce domaine de collectage de déchets peut bien entendu être améliorée mais, comme évoqué plus haut, l'infrastructure de base est en place. Le processus de rationalisation et compression des coûts commence à porter ses fruits. Aujourd'hui encore, au Conseil communal, nous n'avons pas évoqué d'augmentation sur la taxe des ordures ménagères. Avant de traiter cette question, nous allons mettre en place, par le biais des contrôles systématiques, des mesures répressives financières contre les incivilités de quelques-uns et le manque de bon sens de certains autres. Pour répondre à ce besoin, la création d'un poste intercommunal pourrait être envisagée. C'est une option à travailler en commission par le biais du cahier des charges encore à instaurer, avant de le présenter au Conseil communal. Le Préposé aux contrôles doit être assermenté pour intervenir auprès des personnes ne respectant pas le règlement. Cette fonction pourrait aussi englober d'autres lieux d'incivilité comme le fait que certains propriétaires de chiens ne respectent pas les dispositions concernant l'environnement et la salubrité publique.



Situation que nous souhaitons éviter.

Sécurisation du Rhône

Les mesures pour la 3^{ème} correction du Rhône présentées aux citoyens de Port-Valais dans le cadre d'une séance publique sont terminées. Les finitions sont en cours.

- La mise en place d'une paroi étanche sur une longueur de 1'132m le long de la digue du Rhône depuis la passerelle est fonctionnelle
- Les différentes espèces végétales ont été replantées
- Pose de bitume sur le cheminement de la digue
- Les propositions d'équilibrage nature sur le canal de la Benna sont réalisées :
 - Remise à ciel ouvert sur 153 mètres et renaturation du canal



La digue du Rhône

- Construction d'un habitat de remplacement pour les batraciens (tritons et grenouilles)
- Mesures paysagères
- Elargissement de l'embouchure
- Création d'une roselière lacustre
- Rétablissement des liaisons faunistique et hydraulique
- Plantation de saules blancs et de buissons isolés sur les berges du canal

La nature va reprendre ses droits. Nous vous invitons à vous rendre sur place pour découvrir ces nouveaux aménagements.



Mise à ciel ouvert de la Benna

Stratégie Parking 2025

Préambule

Afin d'exposer une vision claire en matière de parking, le Conseil communal de Port-Valais a souhaité présenter dans un document sa politique de parking pour les 10 prochaines années. Découvrez ci-dessous les points importants de la stratégie. Le document dans sa totalité est disponible sur le site internet et sur demande auprès de l'Administration communale.

S'appuyant sur l'étude menée en 2012-2013 par le bureau d'étude pour la mobilité et les transports Team+, nous avons dressé un état des lieux de l'offre de parking actuelle, ainsi que des besoins, aussi bien communaux que touristiques. Après ces deux constats de départ, nous avons pu prévoir un plan pour un développement harmonieux des parkings, échelonné sur les 10 prochaines années.

Situation actuelle

Selon l'étude Team+, le dimensionnement actuel de nos parkings est correct, les places de parc à l'intérieur du village du Bouveret suffisent pour 9 mois de l'année. Le parc du Bellosy prend le relais pour le plus fort de la période touristique (juillet et août) ainsi que pour quelques week-ends de grande affluence.

Par ailleurs, il demeure quelques points à revoir pour améliorer aussi bien le stationnement que la fluidité du trafic. Le parking actuel d'environ 200 places au Swiss Vapeur Parc n'est pas optimal, car il nécessite obligatoirement le passage du pont tournant, ce dernier gênant évidemment le trafic. Suite à la mise à disposition du Swiss Vapeur Parc d'une partie de la parcelle, ce par-

king sera réduit fortement. Le parking du Bellosy ne répondant plus aux standards actuels, il a été décidé dès le début de la législature de son réaménagement total.

Aux Evouettes, la situation actuelle est correcte en temps normal, les 3 parkings suffisent totalement pour le fonctionnement normal du village. Le problème réside essentiellement lors de manifestations où le parking Tauradunum est sous-dimensionné. Il conviendra de trouver une solution dans les meilleurs délais.

Projets de nouveaux parkings

Afin de répondre aux besoins futurs et à la réduction des places de parc à la place de la Gare et au Swiss Vapeur Parc, le Conseil communal projette la construction de plusieurs nouveaux parkings.

Route des Îles

Avec l'achat en 2013 des parcelles longeant la voie ferrée entre le passage à niveau de la route de La Lanche et celui des Belles-Truches, la Municipalité a développé un projet de parking sur le début de la parcelle côté route de La Lanche. Il pourra compter 65 places et bénéficier d'un permis de construire en force. Ce projet permettra également de régler le problème d'évacuation des eaux de surface dans le périmètre et la réfection de la route, aujourd'hui en piteux état. Ce parking idéalement situé permettra de gagner le bord du lac et le Swiss Vapeur Parc à pied en traversant la Marina, mais également en navette durant l'été. La vente de macarons de stationnement permettra également de répondre aux demandes en places de stationnement pour les riverains.

Route de La Lanche

Cette parcelle également achetée aux CFF en 2013, située entre les voies de chemin de fer et les immeubles de la Bourgeoisie, est idéale pour la création de parking. Un projet prévoit la création de 37 places de parc. Comme le parking de la route des Îles, les usagers pourront gagner le bord du lac et le Swiss Vapeur Parc à pied en traversant la Marina, mais également en navette durant l'été.

Coût, Planning et Financement

Estimation des budgets de réalisation

Sur la base des projets et avant-projets réalisés à ce jour pour tous les parkings présentés ci-dessus, nous bénéficions de devis estimatifs, dont voici le détail :

Parking	Prix estimatif
Route des Îles	CHF 350'000.-
Parking Tauredunum	En cours d'étude
Swiss Vapeur Parc	CHF 347'000.-
Place de déchargement	CHF 86'000.-
Route de la Lanche	CHF 303'000.-
Pisciculture	CHF 495'000.-
Total	CHF 1'581'000.-

Planning de réalisation

Parking	Année de réalisation
Route des Îles	2017
Parking Tauredunum	2018
Swiss Vapeur Parc	2018
Place de déchargement	2019
Route de la Lanche	2017
Pisciculture	2022 (selon avancement du nouveau port)

Financement

Le financement de ces différentes étapes pourra se faire par la marge d'autofinancement de la Commune et le prélèvement au fond de réserve pour le stationnement et la circulation. En échelonnant ces dépenses sur 10 ans, nous nous rendons compte qu'elles représentent un montant d'environ Fr. 160'000.- par année, ce qui est un montant admissible pour notre Commune et nous permettra à terme d'avoir une infrastructure de parking totalement à jour.

Le Bouveret

Parking	CHF / heure	CHF / Jour	Macaron	Longue durée
Bellosy	0.5	3.—	Oui	Oui
Place de la Gare	1.—	5.—	Oui	Non
Swiss Vapeur Parc	1.—	5.—	Non	Non
Aquaparc et Rive-Bleue	1.—	5.—	Non	Non
Pisciculture	1.—	5.—	Oui	Oui
Route des Îles	1.—	5.—	Oui	Non
Route de la Lanche	1.—	5.—	Oui	Non
Parc couvert	1.—	Non	Non	Non
Ancienne Poste	Parking limité à 2h		Oui	Non
Bugnon	1.—	5.—	Non	Non

Les Evouettes

Parking	CHF / heure	CHF / Jour	Macaron	Longue durée
Tauredunum	1.—	5.—	Oui	Non
Grammont	Parking limité à 2h		Oui	Non
Route Cantonale	Parking limité à 2h		Oui	Non

Transport entre les différents parkings et les lieux d'intérêt

Avec l'ouverture des différents parkings, un renforcement des transports devra être opéré. La navette estivale devra être utilisée sur une période qui répond au mieux à la demande. Le parcours sera modifié pour que les nouveaux parkings de la route des Îles et de la route de La Lanche soient également desservis. Différents arrêts seront donc mis en place, afin d'offrir un service rapide et convivial pour tous. Des chemins de transit piétonniers sécurisés et si possible hors du trafic ont été mis en place ces dernières années pour permettre de regagner les attractions en toute sécurité. Les nouveaux parkings devront également répondre à cette exigence.

Entretien des parkings

Afin de garder une bonne qualité de notre infrastructure de parking et de pouvoir repousser les investissements plus lourds, il est primordial d'effectuer chaque année les travaux d'entretien nécessaires, qu'il s'agisse de marquage, de goudronnage ou d'entretien des horodateurs. Pour ce faire, un montant de Fr. 50'000.- annuel devra être mis, comme actuellement, au budget de fonctionnement.

Tarification des Parkings

Toujours selon l'étude de Team+, une tarification plus élevée dans le centre du village que dans les parkings périphériques doit être appliquée, cette différence ayant pour but d'encourager les gens à parquer en périphérie et de limiter le stationnement au centre.

L'étude préconisait de fortes hausses de tarifs pour les parkings du centre, mais le Conseil communal n'a pas souhaité les appliquer.

Nous désirons dans un premier temps opérer tous les aménagements décidés pour nos parkings et ensuite revoir la tarification. Par ailleurs, le Conseil communal se réserve le droit d'opérer de légères adaptations tarifaires au cours des prochaines années. En revanche, nous allons appliquer le principe des tarifs plus élevés au centre.

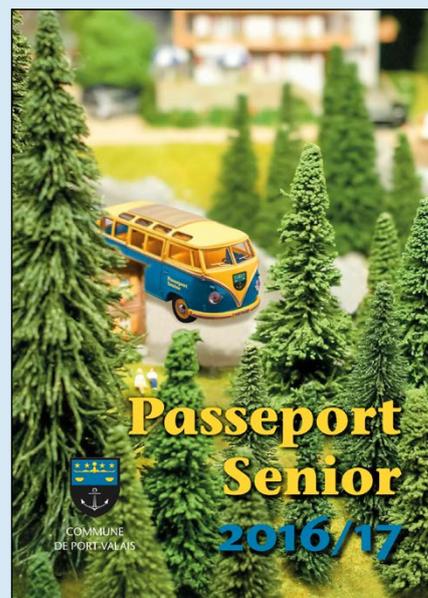
Voici le détail tarifaire :

Passeport Senior

Proposée par la Commune de Port-Valais au travers de sa Commission des Affaires sociales, cette activité est ouverte à toutes les personnes de plus de 60 ans.

L'idée est simple : neufs activités entre septembre 2016 et juin 2017, le tout mélangeant culture, sport et loisirs !

Pour la 3^e édition, un nouveau programme a été mis sur pied. Vous le recevrez dans votre boîte aux lettres. Il sera également disponible sur notre site internet ou sur demande auprès de l'Administration communale !



Découvrez ci-dessous les sorties de cette édition :

Jeudi 1 ^{er} septembre 2016	Croisière repas sur le Lac
Lundi 10 octobre 2016	Aéroport international de Genève
Vendredi 25 novembre 2016	Conférence de M. Roland Clerc - Quadrifaunie
Lundi 12 décembre 2016	Visite guidée d'Annecy et du marché de Noël
Lundi 20 février 2017	Papiliorama à Chiètré
Mardi 21 mars 2017	Palais Stockalper à Brigue
Jeudi 20 avril 2017	Visite guidée de Morges et de la Fête de la Tulipe
Jeudi 18 mai 2017	Décorations estivales
Mardi 13 juin 2017	Parc des aigles du Léman et repas au bord du Lac

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions ou demandes d'informations auprès de :

Kevin Woeffray - 079 832 43 61 - kevin.woeffray@gmail.com

Après-midi récréatifs

Participez à nos après-midi récréatifs autour d'un jeu de cartes, d'un thé ou d'un café. Cette activité gratuite est ouverte à tous !

Ces rencontres ont lieu chaque premier mercredi du mois, dès 14h00, à l'UAPE (Unité d'Accueil pour Eco-liers), à la route Industrielle 1, au Bouveret.

Pour la saison 2016/17, elles auront lieu les mercredis :

2016
7 septembre 2016
5 octobre 2016
2 novembre 2016
7 décembre 2016

2017
1^{er} février 2017
1^{er} mars 2017
5 avril 2017
3 mai 2017
7 juin 2017

L'invitation est ouverte à tous. Si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer, nous pouvons venir vous chercher. Informations auprès de :

Mme Rolande Loretan : 076 336 39 14 - M. Kevin Woeffray : 079 832 43 61



JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOTRE NONAGENAIRE !

En ce début d'année 2016, la Commune de Port-Valais a eu le plaisir de fêter un nonagénaire.

Il s'agit de :

Monsieur Robert-Louis Ostertag, né le 10 mars 1926

Nous profitons de ce message pour le féliciter et lui souhaiter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

HOMMAGE A NOS DOYENS

Nous avons eu le regret de voir disparaître nos deux centenaires

- **Madame Henriette CLERC dite Miette (18.03.1912 – 27.04.2016)**
- **Monsieur Adolf BRÜGGER (09.03.1909 – 07.01.2016)**



Miette est née au Bouveret en 1912, fille de François-Mary Clerc et Eugénie Roch. Elle a eu un frère Marc, de 1910, qu'elle a eu la douleur de perdre en 1961. Elle a vécu avec ses parents dont elle s'est occupée jusqu'à leur décès en 1967. Elle a été maman de 2 filles, Anne-Marie et Eliane.

Pour sa famille, elle n'a pas compté ses heures de travail. Elle a aussi été aide familiale et a travaillé dans les restaurants, en cuisine.

En 1984, elle est venue vivre dans la maison de sa fille et son beau-fils. Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants étaient sa priorité. Elle aimait leur faire de bons petits plats et surtout des gâteaux.

Sa passion était la montagne et la nature. Ayant une mare devant la maison, un couple de canards lui rendait visite tous les jours dès le printemps. Elle aimait les nourrir, ainsi que les milans qui annonçaient la belle saison.

Elle s'est endormie chez elle comme elle le souhaitait le mercredi 27 avril dans la soirée.



M. Adolf Brügger est né le 9 mars 1909 à Frutigen BE. Il s'installe dans notre Commune avec sa famille en 1953. Il y exploite un domaine agricole qu'il remet à son fils Jean en 1975. Ce domaine est exploité aujourd'hui par Laurent, petit-fils de M. Brügger.



Bibliothèque de Port-Valais

Horaire :

lundi : de 16h. à 19h.

mercredi et jeudi : de 15h. à 18h.

vendredi : de 9h. à 11h.

Mail : biblio.bouveret@romandie.com

Téléphone : 024/481 28 20

- Nous rappelons à nos lecteurs que les **anciennes cartes** peuvent être échangées gratuitement en **bibliopass**. N'hésitez pas à passer à votre bibliothèque.

- A ne pas manquer notre **journée « portes-ouvertes » du samedi 11 juin**.

L'équipe de la bibliothèque vous attend avec café-croissants entre **9h30 et 11h30**.
Vous aurez également la possibilité de participer aux concours organisés pour l'occasion.

- Le **bibliobus « né pour lire »** s'arrête au parking de la Migros :
les mercredis suivants, entre 9h30 et 10h30 :

15 juin, 20 juillet, 21 septembre et 19 octobre 2016.

Des livres en plusieurs langues sont proposés aux petits et aux plus grands. Un endroit sympathique pour découvrir le monde magique de la lecture.

- **Durant le mois de juillet, la bibliothèque est ouverte uniquement :**

le mercredi de 18h00 à 19h30.

Fermeture annuelle au mois d'août.

Ouverture normale dès le jeudi 18 août 2016

les
Moussillons

La crèche sera fermée du vendredi 15 juillet 2016 au soir
au mardi 16 août 2016 au matin.

Bel été!

Prix des mérites 2015

décernés au Bouveret le 30 janvier 2016
à l'occasion de la Journée des Aînés



Photo de g. à dr.
Yann Amsler, Alexia Quartetto,
Cyril Baumgartner;
manque Samantha Médina

Mérite culturel

Il mitraille le Chablais depuis 2007. **Cyril BAUMGARTNER** sillonne la région pour la photographier sous son plus beau jour. Il publie un livre réunissant ses clichés, intitulé «au Cœur du Chablais». C'est un jeune photographe, diplômé de l'Ecole des Arts du Valais, qui a passé toute son enfance dans la région et qui vit actuellement au Bouveret. Il a trouvé des angles originaux et un rendu des couleurs proche de la peinture. Le prix du mérite lui a été décerné par la Municipalité pour son très bel ouvrage et son initiative de créer sa propre maison d'édition www.editionscamargue.ch.

Mérite sportif

Dans la catégorie «Individuel»:

1. **Yann AMSLER**: le lauréat 2014 a encore une fois brillé par ses résultats durant la saison 2015. Il a réalisé huit podiums et terminé 9^e (individuel) et 12^e (synchro) aux Mondiaux juniors de trampoline à Odensee/Danemark. Yann fait depuis plusieurs années figure de proue dans sa catégorie pour le club de trampoline du Haut-Lac. En ce qui concerne sa formation, il poursuit ses études au gymnase Auguste Piccard à Lausanne en 1^{ère} année (sport/étude)
2. **Samantha MÉDINA**: En 2015, Samantha a battu son record personnel (1m73) au saut en hauteur. Elle possède la 5^{ème} meilleure performance suisse de la saison et a montré un sérieux et une régularité exemplaires lors de ces différentes compétitions. Elle possède le titre de championne romande 2015 au saut en hauteur et a terminé à la 6^{ème} place des championnats suisses. Cette athlète s'entraîne 4 x par semaine et appartient aux cadres romands. Elle assure en parallèle un emploi à 100% aux CFF.

Dans la catégorie «Encadrement»:

Alexia QUARTETTO met son projet d'école de tennis «Academia» sur les rails en été 2012 et débute avec 8 juniors. En 2015, 51 juniors, dont 12 licenciés qui font de la compétition, sont inscrits dans son école et participent, pour certains, aux championnats suisses. Hormis les courts de tennis du Bouveret, les salles de gym du Bouveret et de l'Ecole des Missions servent également de lieux d'entraînement. Elle a été honorée pour la création de ce mouvement sportif et son constant développement.

N'hésitez pas à nous faire part des différents exploits de nos jeunes citoyens.

PARC PUBLIC «CABANE DU PECHEUR»



Cabane du Pêcheur AVANT



Cabane du Pêcheur APRÈS

Ce nouvel espace public a été réalisé en guise de point final au PAD «Pied de la Praille» et se trouve à mi-chemin entre le Canal Stockalper et le bord du Rhône. Il est accessible depuis la route de la Lanche, soit vers la route des Bataillères No 100 ou vers l'entrée conduisant à la Petite Camargue. Ce parc d'env. 1000m² se différencie des autres places de jeux par son aménagement naturel, rappelant la faune et la flore de ce secteur anciennement marécageux. Il fait appel au côté inventif des enfants. Un ponton sur pilotis amène le promeneur à une cabane ; le tout est entouré de graminées qui, se balançant dans le vent, rappellent les vagues

du Léman. Dès que la plantation aura atteint une bonne croissance, les enfants joueront à cache-cache dans les herbes hautes et inventeront des histoires de pirates pour faire vivre la cabane qui pour l'occasion pourra même se transformer en bateau au gré de leur imagination.

Si vous vous déplacez en voiture, veuillez respecter la signalisation routière. Nous vous conseillons d'utiliser les places de parc à proximité de la chaussée du Rhône (gratuites) ou le parking «ancienne pisciculture» (payant). Les deux se situent à 200-300 m de part et d'autre, le trajet étant doté d'un trottoir.

La Fugue Chablaisienne 2016

La Fugue Chablaisienne est de retour pour une 6^{ème} édition, **le dimanche 19 juin entre 10h et 17h!** Journée de mobilité douce, à vélo ou chaussés de vos patins à roulettes, parcourez le Chablais sur un tracé balisé et sécurisé pour l'occasion.

Cette année, la manifestation s'étirera entre Massongex et la Porte-du-Scex. **Les habitants de la Commune de Port-Valais sont donc invités à s'élancer sur le parcours, par exemple, au niveau de la Porte-du-Scex.** Chacun à son rythme, dans une ambiance toujours festive et familiale, profitez des différentes aires d'animation et de ravitaillement qui jalonnent le parcours et vous permettent de partager un moment convivial et amical autour d'un verre ou d'une activité!

Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet www.la-fugue.ch et à retrouver la Fugue sur sa page Facebook.

Remerciements 2015

Nous tenons ici à remercier pour leur participation active :

- Club d'Aviron du Valais Léman
- Swiss Vapeur Parc
- Société de Sauvetage

Pour des raisons de sécurité, le parcours n'a pas pu être reconduit jusqu'au bord du lac Léman et se termine, cette année, au château de la Porte-du-Scex.



Plan de scolarité 2016-2017

Début de la scolarité : Jeudi 18 août 2016 (matin)
Fin de la scolarité : Vendredi 23 juin 2017 (soir)

	Début des congés	Reprise des cours
Automne	Ve 21 oct. 2016 soir	Lu 07 nov. 2016 matin
Immaculée Conception	Je 08 déc. 2016	
Noël	Ve 23 déc. 2016 soir	Lu 09 janv. 2017 matin
Carnaval	Ve 24 fév. 2017 soir	Lu 06 mars 2017 matin
Pâques	Je 13 avril 2017 soir	Lu 24 avril 2017 matin
Ascension	Me 24 mai 2017 midi	Lu 29 mai 2017 matin
Pentecôte	Lu 05 juin 2017	
Fête-Dieu	Je 15 juin 2017	

Ce plan de scolarité est à respecter scrupuleusement.

Toutes les informations supplémentaires (l'attribution et la formation des classes, les horaires etc.) seront envoyées aux parents durant le mois de juillet via le bulletin d'informations scolaires et figureront également sur le site internet www.edhl.ch.

Evènements de vie

- Madame **Marisette CACHAT** a atteint l'âge de la retraite et quittera sa fonction en cette fin d'année scolaire après 45 années d'enseignement dans les classes enfantines.
- Monsieur **Jacques GREPT** a fait valoir une mise à la retraite anticipée à partir de fin juin 2016 après 39 années d'enseignement dans les différents degrés de nos classes primaires.

Nous remercions ces deux personnes très chaleureusement pour leur excellent travail accompli et les compétences transmises aux nombreux élèves. Qu'une longue et passionnante retraite soit le fruit de leur investissement auprès de nos enfants!

Jubilaires

Daniel Hauser: 10 ans d'activité

Aline Durand: 10 ans d'activité

Jocelyne Sarrasin Pürro: 15 ans d'activité

BOUVERET TOURISME RESTRUCTURATION

Durant l'année 2015 et à l'instar d'autres entités de la région, une réflexion sur les objectifs et l'organisation de notre tourisme, secteur important dans notre Commune, s'est déroulée en plusieurs étapes. La Municipalité et le Comité de la Société de Développement ont validé à chaque étape un certain nombre de principes qui ont également une influence sur le budget communal.

L'Office de Tourisme doit devenir une entité fédératrice pour la promotion de notre belle Commune.

Axes de développement:

- Gagner en représentativité vers l'extérieur
- Améliorer sa notoriété à l'intérieur de la Commune
- Devenir un acteur moteur de la promotion de Port-Valais
- Aider les membres à améliorer leur communication en permettant l'accès à des outils communs
- Mieux intégrer les commerçants dans la politique de promotion
- Trouver un mode de fonctionnement avec les communes limitrophes pour développer une destination

Objectifs:

- Continuer à animer la saison estivale et commencer à agrandir le calendrier
- «Animer c'est bien! mais il faut le faire savoir»
- Améliorer l'accueil, notamment par une présence 7/7 jours en saison, de Pâques à début septembre.

Cette restructuration s'est concrétisée en fin d'année 2015 par la mise au concours d'un poste de directeur à 100%. Mme Sonia BARBERET-GIRARDIN, Présidente de la Société de Développement de 2012-2015, a postulé pour cette nouvelle fonction et a été retenue à l'unanimité parmi les candidats.

La nouvelle stratégie et les objectifs, ainsi que l'organisation du personnel ont été présentés à l'Assemblée Générale de la Société de Développement et approuvés en janvier 2016. M. Helmut WALDER est devenu président de la Société de Développement. Pour des raisons économiques, le poste de



responsable administratif de l'Office du Tourisme a été supprimé. Mme Christelle Aymon a quitté ses fonctions le 29 février dernier. Elle n'a pas souhaité prendre un poste à 100% à cette phase de sa vie et nous lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle. Nous la remercions aussi pour les 14 années passées en qualité de responsable administrative de l'Office du Tourisme et son engagement tout au long de cette période.

Mme **Sonia BARBERET-GIRARDIN** est entrée en fonction le 1^{er} avril 2016. Elle possède un master en gestion des petites et moyennes entreprises et une solide expérience dans le domaine du marketing et de la gestion de projets, notamment par son activité durant 12 ans à Aquaparc, lui permettant ainsi de situer parfaitement les enjeux de notre région.

Mme **Murielle ALLAZ** est employée à 80% depuis juin 2012. Elle possède une formation d'employée de commerce avec une expérience de 7 années dans différents offices du tourisme de la région. Elle assumera à l'avenir plus spécialement l'organisation d'évènements et de manifestations en tant qu'adjointe de la directrice.

Bouveret Tourisme recherche également de nouveaux membres cotisants (Fr. 50.-/année) qui peuvent de cette façon devenir de vrais décideurs du tourisme local.

Pour plus d'informations: www.bouveret.ch

Bourgeoisie de Port-Valais

Nous sommes à la recherche d'un repreneur pour l'un de nos bâtiments d'alpage, à savoir le Chalet des Chèvres, situé sur l'alpage de la Dérotchia à 1'500 mètres d'altitude.

Ce chalet demande une rénovation certaine et conséquente. Celle-ci serait menée par le repreneur avec toutes les aides nécessaires de la part de bénévoles, qu'ils soient bourgeois ou non bourgeois. Les aspects financiers, logistiques, matériels devront être discutés entre la Bourgeoisie de Port-Valais et le repreneur éventuel.

Si vous portez un intérêt pour la restauration de ce bâtiment, veuillez vous faire connaître auprès du Conseiller de la Bourgeoisie, Nicolas Seydoux, au N° 079 341 47 30, afin de convenir d'une entrevue. Cette première prise de contact permettra de préciser les nécessités quant à ce projet, afin de nous permettre de conserver ce patrimoine pour le bien de la communauté. Nous vous prions de nous contacter dans un délai d'un mois à partir de la parution de ce Bulletin d'Information. Passé ce délai, nous nous verrons forcés, à regret, de démonter ce bâtiment qui, avec le temps, augmente en dangerosité.



PERSONNEL COMMUNAL

Départs

- Berrut Yvan : adjoint au port et employé au Service des Travaux publics
- Matos Andrade José Martim : auxiliaire conciergerie
- Michaud Stéphanie : auxiliaire conciergerie
- Sampaio Afonso Rui Manuel : auxiliaire au Service des Travaux publics

Arrivées

- Baule Jean-Paul : auxiliaire conciergerie
- Brouze Frédérique : assistante socio-éducative Crèche et UAPE
- Diouf Camara Aby : auxiliaire conciergerie
- Verdegael Jacobus : adjoint au port et employé au Service des Travaux publics

Le coin que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître...



Entrée nord des Evouettes dans les années 1960

« Une amélioration globale de la qualité de nos services »

Déménagement dans de nouveaux locaux et amélioration de la qualité des services: la Police Intercommunale du Haut-Lac débute l'année 2016 sous les meilleurs auspices.

« Nos locaux nous permettent désormais de disposer des bons outils et d'assurer notre mission de façon optimale », se réjouit Pierre-Alain Périnat, commandant de la Police Intercommunale du Haut-Lac (PIHL). Depuis le 1^{er} octobre 2015, la PIHL a déménagé à la Route de Torgon 2 B à Vionnaz. A la clé: une plus grande surface, un système informatique adapté, la création d'un local d'audition et un garage pour les véhicules en cas d'intervention d'urgence. Auparavant, l'unité occupait le bâtiment situé en face de la Maison de Commune.

Diminution des incivilités

Pour rappel, la PIHL intervient dans les communes de Vouvry, de Vionnaz, de Port-Valais et de St-Gingolph, sur un secteur de près de 18 kilomètres, englobant une population d'environ 11'000 habitants. Composée de huit agents, elle a un objectif: assurer la protection des personnes et la sécurité routière sur l'ensemble de ce territoire. Outre le déménagement dans de nouveaux locaux et une amélioration globale de la qualité de ses services, la police dresse deux constats positifs en 2015. Pour la troisième année consécutive, elle relève une diminution des actes de violence et incivilités commis par des jeunes: « Nous avons réussi à réinstaurer un dialogue avec la jeunesse, souligne Pierre-Alain Périnat. C'est très réjouissant ». L'introduction d'un service de proximité à pied et à vélo a également permis de renouer le contact avec la population. « Les habitants avaient le sentiment que nous n'étions pas facilement joignables ou accessibles. Il était nécessaire de répondre à ce sentiment ». Aujourd'hui, deux agents de la PIHL sont affiliés à cette tâche à raison de 4 journées par mois. En 2015, le travail a consisté à rencontrer les restaurateurs, commerçants et industriels des communes concernées pour échanger, se faire connaître et prodiguer divers conseils de sécurité. Il se poursuivra en 2016.

Numéros d'appel

Pour des questions d'efficacité, dès le 31 juillet prochain, les agents de la PIHL seront aussi atteignables à partir du numéro 024 481 92 17, déjà en vigueur, et dévié sur les téléphones portables de service. En dehors des heures de service et en cas d'urgence, la population est invitée à composer directement le 117.



Police Intercommunale du Haut-Lac, route de Torgon 20, 1895 Vionnaz: 024 481 92 17, info@pihl.ch. En dehors des heures de service et en cas d'urgence, composer le 117.

Le travail de la PIHL en 2015:

- 373 interventions menées (accidents de circulation, tapage nocturne, violences conjugales, vols, demandes d'aide de personnes);
- 81 contrôles de vitesse et de circulation effectués dans des lieux choisis (principalement à proximité des écoles ou sur les chemins empruntés par les enfants), donnant lieu à 254 infractions (228 amendes d'ordre, 24 procédures administratives et 2 procédures judiciaires).

Prévention routière:

- 1'250 élèves sensibilisés (cours dans les classes des 4 communes) représentant plus de 130 heures de cours;
- 100 patrouilleurs scolaires formés.

Tâches administratives:

- 216 réquisitions effectuées (demandes de naturalisation, recherches de domiciliation principalement);
- 1'045 notifications de commandements de payer délivrées.

Voyageurs dans Le Chablais, 1750-1850

Le musée historique du Chablais présente l'exposition «Voyageurs dans le Chablais, 1750-1850» au château de la Porte-du-Scex.

L'exposition évoque une période où les images n'envahissaient pas encore le quotidien; une époque où les gens voyageaient à pied, à cheval ou en diligence. A la suite d'Albert de Haller et de Jean-Jacques Rousseau, l'élite aristocratique, puis les bourgeois fortunés, découvrirent la Suisse comme but de voyage culturel à la fin du 18^e siècle. Ils viennent contempler les beautés de la nature qui leur procurent des émotions fortes: campagnes idylliques, cimes effrayantes, cascades vertigineuses...

Bien que le Chablais soit en marge des principaux itinéraires culturels de Suisse, les voyageurs y font étape. Des artistes y viennent pour produire des estampes paysagères.

A travers une riche documentation iconographique et plusieurs objets et documents d'archives découvrez le point de vue et les endroits qui attiraient les voyageurs d'antan.

L'exposition a été conçue par Béatrice Blandin, en collaboration avec plusieurs musées, universités, institutions et bibliothèques, qui ont fourni des estampes, des récits de voyage illustrés, ainsi que des ressources textuelles.

L'exposition commence dans la cage d'escalier avec deux grands visuels invitant au voyage à travers le temps.

Elle se poursuit dans les deux salles du premier étage où l'on découvre les modes de voyage entre 1750 et 1850 ainsi qu'une dizaine de sites chablaisiens fréquentés par les voyageurs au travers d'estampes paysagères originales et reproduites à partir d'anciens livres de voyage.

Découvrez quelle était, selon Albert de Haller, *la plus grande curiosité de Suisse*. Mais aussi comment on préparait un voyage autrefois. Le Rhône et les montagnes avec le glacier suscitaient des sentiments contrastés, savez-vous lesquels et pour quelles raisons?

Au deuxième étage, la visite se termine par la projection de deux récits-animation réalisés par Claude Reichler et Viaticalpes Production:

Jamais pays de plaine. Des chemins dans la montagne fait emprunter les chemins d'autrefois et découvrir la sensibilité des voyageurs d'antan.

Qui regarde le paysage? Les jouissances du regard dans la culture des Lumières explique pourquoi la vue est tant valorisée dans les paysages alpins et quels sont les dispositifs inventés par le tourisme pour satisfaire le plaisir de voir.

Pratique

Au château de la Porte-du-Scex à Vougy
Jusqu'au 29 novembre 2016

Du mercredi au dimanche: de 14h à 17h30 ou sur réservation
www.musee-chablais.ch

OBSESSION SA

OBSESSION SA est une jeune société créée en 2015, située dans un emplacement routier stratégique entre l'entrée de l'autoroute desservant toute la Suisse et à proximité de la douane de Saint-Gingolph, facilitant ainsi les échanges et les dédouanements.

Son but est de construire des bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux en location ou en vente.

Implantée volontairement sur la Commune de Port Valais, avec un même dynamisme et une même envie de développement économique et qualitatif que cette dernière, sur plus de 15'000 m² et avec 80% d'occupation d'entreprises actives et prometteuses telles que:

- **BEST SA**: fournisseur de matériel de protection pour les domaines du désamiantage, de la chimie et de l'industrie
- **CUBAIR SA**: distributeur des appareils techniques dans le domaine du désamiantage et de la protection individuelle
- **GLOBAL SECURITE CONCEPT** a pour objectif l'élaboration et le suivi de concepts comprenant la protection incendie, la santé et la sécurité

- **PECHERIE CHABLAISIENNE SA** élabore des produits alimentaires à base de poissons du Lac Léman
- **M. FERNAND ROSSIER**: architecte
- **DERMAC SA**: vendeur d'outillage aux professionnels
- **REDPROD**: distributeur de trottinettes freestyle, heelys, skates et longboards
- **VIVANDIA**: import-export dans le domaine du sport et de la santé
- **CCV 1960 SA**: spécialiste dans la construction bois et la rénovation.

Nos objectifs pour cette année et la suivante sont de construire de nouveaux bâtiments, afin de permettre à des entreprises de venir s'implanter à nos côtés. Nous allons tenter de créer une offre attractive pour faire de ce «petit bout du lac» un arrêt obligatoire.

Alors, si vous recherchez un partenaire dynamique et réactif pour vous implanter, contactez-nous!

OBSESSION SA

Route des Îles 88 - 1897 Le Bouveret - 079 195 18 91

Création d'un Groupe Œcuménique d'aide aux Requérants d'Asile du Haut-Lac (GOAR HL) de St-Gingolph à Vionnaz

Plus personne n'ignore la réalité de guerre et de persécution qui pousse des millions de gens sur le chemin de l'exil. La grande majorité attend des jours meilleurs dans les pays limitrophes. Les plus courageux tentent leur chance plus loin. Les chemins officiels étant à peu près inexistants, il reste les chemins dangereux...

Qui demande l'asile en Valais ?

Au 31.12.2015, sur les 1569 demandeurs d'asile en Valais, il y avait 63% de familles, 14% de femmes seules, 16% d'hommes seuls et 7% de mineurs non accompagnés (certainement des familles qui ont tout donné pour en sauver au moins un ...). Ils viennent essentiellement d'Erythrée, Afghanistan, Syrie, Irak....

Le parcours d'un requérant

Les réfugiés arrivent en Suisse dans un centre d'enregistrement (Bâle, Chiasso, Vallorbe, aéroports) puis sont envoyés dans **un centre de premier accueil** comme celui de **St-Gingolph**. Ils y bénéficient des premières mesures d'encadrement et de soutien (santé, administration, sensibilisation, intégration) et y séjournent entre 1 et 6 mois. Ils vont ensuite dans **un centre de 2^e accueil** comme celui des **Barges à Vouvry** ou dans des appartements. Ils suivent un cours de français et prennent part à des programmes d'occupation et de formation. Les enfants sont scolarisés dans les classes du quartier ou dans des classes d'intégration au sein du foyer. Le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM à Berne et, en partie, le Service de la population et des migrations

(SPM) du Canton du Valais traitent les demandes, tandis que le Service de l'action sociale du Canton du Valais par son Office de l'asile gère uniquement les prestations sociales.

Un élan de solidarité à travers le Valais

La situation étant exceptionnelle, un «*Appel des Eglises et des mouvements citoyens en faveur de l'accueil des réfugiés en Valais*» a été lancé en octobre 2015. Face à la réponse extraordinaire de la part de la population, l'Office de l'asile du canton a créé un organisme de coordination avec une personne ressource et un site internet qui recense les besoins urgents et indique comment y répondre: legestesolidaire.org/migrants.

Les besoins

Outre des moyens financiers et un lieu d'hébergement collectif (80 lits min.), il est recherché des personnes disponibles pour proposer aux enfants du soutien scolaire ou des cours de français, des entreprises offrant des places de stages, ...

Un contrat d'engagement bénévole avec une charte et des formations sont proposés aux intéressés.

Une antenne locale dans le Haut-Lac

GOAR Haut-Lac par Madame Marina Pautet, 079 300 82 42 - marina.pautet@netplus.ch

Christophe Allet
et Christine Bourdin

M. Malumba, vous êtes directeur du Foyer de St-Gingolph, quelles relations avec les habitants du village ?



Nous avons de très bonnes relations, de bons contacts. Les gens sont sensibles au sujet. Des candidats participent à la vie du village en faisant les repas pour les personnes âgées et la livraison à domicile (actuellement 9 personnes en bénéficient). Nous livrons aussi les repas à la cantine scolaire. Il y a aussi un programme d'utilité public avec la commune: 2 candidats travaillent avec les cantonniers; la participation des migrants aux différentes fêtes du village; aider au montage-démontage des cantines, organiser au sein du foyer la fête des voisins, ...

M. Claude Thomas, vous êtes directeur du centre des Barges. Quelles activités sont proposées aux personnes que vous accueillez ?



L'accent est mis sur les cours de français et d'environnement socioculturel, de couture, coiffure et les programmes d'occupation et de formation tels que cuisine, service, nettoyage, entretien extérieur, coupe de bois de feu, arboriculture, projet viticole, projet d'utilité publique en collaboration avec la commune de Vouvry et le tri de bouchons en collaboration avec une association. Les requérants contribuent eux-mêmes à la rénovation du centre, dans le cadre d'ateliers de peinture ou de menuiserie et s'occupent des nombreux terrains pour le jardinage du domaine fournissant ainsi des produits frais! *Propos recueillis par C. Boiron et I. Longchamp*